

Fiche résumée : GARDIEN D'IMMEUBLE

MÉTIERS APPARENTÉS

- Gardien. Gardien responsable. Concierge. Agent de gardiennage. Employé d'immeuble.

CODES

CITP 88 : 9152 PCS 2003 : 564a ROME 1999 : 11221

DESSCRIPTIF

Le gardien d'immeuble

- Assure la garde des bâtiments ou des immeubles d'habitation.
- Informe et renseigne les usagers.
- Veille au maintien en état de propreté des parties communes et des espaces extérieurs.
- Sort les poubelles.
- Accueille et surveille les entreprises intervenantes.
- Déclenche l'alerte en cas de sinistre ou de panne.
- Parfois chargé de tâches administratives, de l'état des lieux, de petits travaux de maintenance.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **loge** en quartier résidentiel ou en cité
- **logement sur le lieu de travail** (confusion vie privée-vie professionnelle)
- **parties communes** d'immeuble, parking, sous-sol (déplacement sur plusieurs niveaux, renouvellement de l'air insuffisant, rongeurs)
- **abords d'immeuble** (intempéries, sol glissant, déplacement de plain-pied)

> Nuisances (préventions)

- **déplacements de plain-pied** (concevoir des voies de circulation, porter des chaussures de sécurité) **parfois** sur sol glissant (nettoyer régulièrement les sols, installer des sols anti-dérapants)
- **déplacement sur plusieurs niveaux** (entretenir les sols anti-dérapants, fournir les escabeaux conformes, entretenir les escaliers, proscrire l'usage des échelles mobiles)
- **intempéries** (adapter sa tenue de travail, porter des gants, ordonnance de prévention protection cutanée)
- **confusion vie privée-vie professionnelle** (séparer les deux lieux, informer les usagers)
- **action en milieu de travail limitée** (action préventive chez les gardiens limitée par la réglementation)
- **renouvellement de l'air insuffisant dans les sous-sols** (adapter l'aération et la ventilation)
- **rongeurs** (information sur le risque infectieux, respecter les règles d'hygiène, porter un masque, et des gants de protection I)

> Effets sur la santé

- affections aiguës des voies respiratoires, syndrome de Raynaud
- lésion traumatique due à une chute
- souffrance mentale
- maladies infectieuses et parasitaires



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **contact public** (contrainte relationnelle, charge mentale liée à l'humeur des clients)
- **travail isolé** (isolement psychologique, insécurité)
- **repos < 48 H consécutives** (repos non compensateur)
- **multiplicité des tâches**
- **temps partiel imposé** (employeurs multiples, augmentation du temps de trajet)

> Nuisances (préventions)

- **charge mentale liée à l'humeur des clients** (formation à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, face à une personne agressive)
- **contrainte relationnelle** (planifier le travail, faciliter la communication)
- **isolement psychologique, insécurité** (former à la CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité public, favoriser le travail en réseau)
- **repos non compensateur** (privilégier les horaires favorisant la récupération)
- **simultanéité des tâches** (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail)
- **employeurs multiples** (veiller à la gestion des volumes de travail)

> Effets sur la santé

- **anxiété, stress, souffrance mentale**
- **agression par la force physique**
- **fatigue, troubles de la vigilance**



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **assurer la présence à la loge** (action du médecin en milieu de travail limitée par l'impossibilité d'accès au domicile)
- **nettoyer les sols et les surfaces** (posture en antéflexion, mouvements répétitifs des membres supérieurs, points d'eau d'accès difficile, mise en suspension de particules spécifiques)
- **gérer les poubelles** (efforts physiques, efforts de poussée et traction)
- **déboucher les vides ordures** (mouvements extrêmes de l'épaule)
- **effectuer des petits travaux de maintenance, d'entretiens des espaces verts, intervenir et dépanner en urgence** (électricité, danger d'incendie, contrainte de temps)
- **participer à la gestion du risque incendie, à la sécurité des locaux et des personnes** (charge mentale)
- **effectuer des tâches administratives**
- **surveiller les entreprises intervenantes**

> Nuisances (préventions)

- **effort physique avec efforts de poussée et de traction** (formation action PRAP, utiliser des aides à la manutention, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- **posture en antéflexion**
- **mouvements répétitifs du membre supérieur, de l'épaule** (formation action PRAP, utiliser des aides à la manutention, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- **charge mentale** (formation à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- **contrainte de temps** (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail)
- **projection de produits chimiques et de déchets** (sensibiliser le public sur les règles d'élimination des déchets spéciaux)
- **points d'eau d'accès difficile** (aménager des points d'eau)
- **action en milieu de travail limitée** (action préventive chez les gardiens limitée par la réglementation)
- **risque électrique** (délivrer une habilitation électrique, vérifier la sécurité électrique)
- **danger d'incendie** (prévenir l'incendie : interdire de fumer, remplacer les produits les plus inflammables, limiter les quantités stockées dans l'atelier, adapter les poubelles, organiser la lutte contre l'incendie, CAT devant une brûlure)
- **mise en suspension de particules spécifiques** (privilégier la raclette, préférer l'aspiration absolue, interdire le balayage à sec)

> Effets sur la santé

- **stress, anxiété**

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- retentissement cardiologique
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65), rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)
- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
- effets du courant électrique ; brûlure, électrisation, électrocution



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- matériel de ménage
- petit outillage manuel
- échelle, escabeau (travail en hauteur)
- petits appareils d'entretien d'espaces verts, tuyau d'arrosage, souffleuse de feuilles (vibrations transmises aux membres supérieurs, instrument tranchant, piquant, coupant, heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet, bruit),
- appareils à haute pression ou à très haute pression (jet sous pression, aerosol microbien et particulaire)
- divers outils : canne de débouchage de vide-ordure (postures), diable, épandeur à sel
- équipements de bureau

> Nuisances (préventions)

- postures contraignantes (veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, formation action PRAPE)
- travail en hauteur, chute de ou dans un escalier (mettre les équipements de travail en conformité, fournir les escabeaux conformes, entretenir les escaliers, proscrire l'usage des échelles mobiles)
- aérosol microbien et particulaire
- heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet (mettre les équipements de travail en conformité, porter des EPI, former à l'utilisation des produits)
- exposition à des bruits dépassant les seuils réglementaires lors de certaines tâches (informer et former sur le bruit, réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- instruments tranchant, piquant, coupant (matériel de préhension adapté, poubelles basculantes et imperforables, conteneurs à seringues, toujours regarder avant de toucher, porter des gants appropriés à l'activité, informer sur centre spécialisé soins des mains, SST, trousse d'urgence)
- jet sous pression (porter des gants appropriés à l'activité, former à l'utilisation des produits)

> Effets sur la santé

- plaie ouverte du poignet et de la main
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- déchets ménagers (déchets biologiques) ; aiguilles médicales usagées (piqûres septiques)
- clientèle +/- agressive (agression physique, agressivité)
- produits d'entretien ménagers (alcools, désinfectants, lessives détergentes, décapants, éthers de glycols)
- produits phytosanitaires
- sel ; sable
- produits anti-graffiti (hydrocarbures, phénols et dérivés, cétones, quinones, cétènes, acides et peracides carboxyliques, alcools et polyalcools, dérivés halogénés des hydrocarbures)
- peinture
- eau (eau < 10°, eau chaude)

> Nuisances (préventions)

- eau chaude, eau < 10° (ordonnance de prévention protection cutanée, porter des gants)
- lessives, détergents, décapants, désinfectants : alcools, éther de glycols, hydrocarbures, dérivés halogénés des hydrocarbures, acides et peracides carboxyliques, alcools et polyalcools (choisir les

produits les moins dangereux et les moins volatiles, informer sur l'allergie, aérer, ventiler, porter des gants de protection contre les risques chimiques, des lunettes de protection)

- **déchets biologiques, piqûres septiques** (organiser la collecte et le transport de déchets, porter des EPI, veiller à l'hygiène des mains, informer des risques biologiques)
- **agression physique, agressivité** (former à la gestion du stress)

> Effets sur la santé

- lésions traumatiques
- stress aigu traumatique, état de stress post-traumatique, souffrance psychique
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- dermite allergique de contact et dermite irritante de contact
- corps étranger dans la peau ou dans l'oeil



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- combinaison ou veste et pantalon (imprégnation par les produits manipulés)
- chaussures de sécurité antidérapantes (chaussures inadéquates)

> Nuisances (préventions)

- imprégnation par les produits manipulés (entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise), changer fréquemment de tenue de travail)
- chaussures inadéquates (chaussettes en coton)

> Effets sur la santé

- mycoses

SANTE ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR)** : les salariés exposés au **bruit** dans les conditions prévues au 2° de l'art. R.4434-7, aux **vibrations** dans les conditions prévues à l'art. R.4443-2, aux **agents biologiques** des groupes 3 et 4.

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **agents chimiques dangereux, bruit, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, travail de nuit, vibrations mécaniques.**

Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : **42, 45, 46, 57, 65, 66, 66 bis, 69, 80, 84, 87, 95, 98.**

Etant donné les nombreuses tâches comportant **de la manutention** et des postures avec antéflexion du tronc, les dorsolombalgies chroniques et les TMS sont à rechercher.

La poussière et l'utilisation de produits chimiques liés aux tâches ménagères peuvent être des facteurs aggravants d'un asthme préexistant et obligeant à un aménagement du poste.

Les agressions physiques ne sont plus exceptionnelles. Les entreprises doivent travailler la prévention et l'accompagnement post agression.

Le logement sur le lieu de travail entraîne une confusion entre vie privée et travail.

CONCLUSION

Il s'agit d'un métier nécessitant une bonne santé physique et mettant en jeu des qualités relationnelles importantes. L'agent de gardiennage est parfois confronté à des situations de charge émotionnelle élevée alors qu'il s'agit le plus souvent d'un travailleur isolé.

Fiche résumée du 13/10/2006 issue de la **FMP Gardien d'immeuble** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>